

Tatiana Taillefert



AIEP

Christoffelgasse 5  
3003 Berne

Lausanne, le 26 juillet 2024

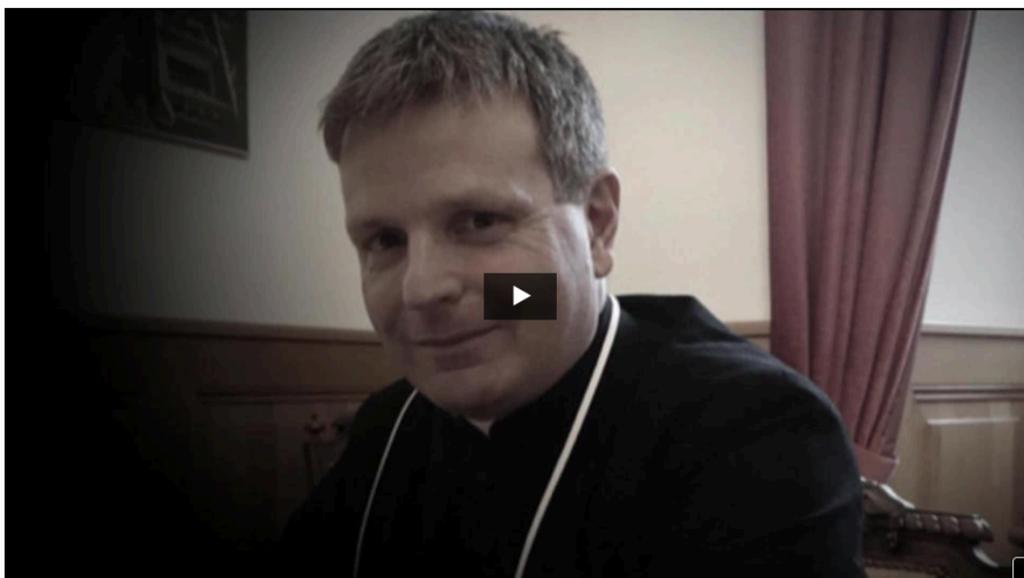
## Emission de la RTS sur les abus sexuels à l'Abbaye de Saint-Maurice

Madame,

Je me permets de porter à votre attention le fait suivant :

Le 26 avril 2024, dans un article intitulé « le journaliste de la RTS [redacted] primé pour son enquête sur les abus sexuels à Saint-Maurice », le site RTS publie la photographie de Roland Jaquenoud avec un lien cliquable sur l'enquête diffusée le 19 novembre 2023 (cf image). La légende qui accompagne cette photographie contient deux informations inexactes : M. Jaquenoud n'est pas numéro 1 de l'abbaye de Saint-Maurice et il n'a jamais été accusé d'abus sexuels sinon par l'émission de la RTS.

>> La deuxième partie de l'enquête de François Ruchti :



Enquête : le nouveau numéro un de l'abbaye à son tour accusé d'abus sexuel / Mise au point / 10 min. / le 19 novembre 2023



Suite à ma réclamation auprès de l'étude d'avocat Richter, organe de médiation de la RTS, M. Jaquenoud et moi-même avons rencontré, le 25 juin 2024, [REDACTED], responsable des programmes de la RTS, et [REDACTED], producteur de l'émission, pour un entretien de médiation.

Cette médiation a échoué. Pourtant, quelques jours après notre rencontre, j'ai constaté que l'image de M. Jaquenoud avait disparu de l'article. L'enquête de M. [REDACTED] consacrée à M. Jaquenoud est désormais illustrée par une photographie aérienne des bâtiments de l'Abbaye de Saint-Maurice accompagnée d'une légende dont on a atténué le caractère diffamatoire (cf image).

>> La deuxième partie de l'enquête de François Ruchti :



La hiérarchie de l'abbaye également impliquée / Mise au point / 10 min. / le 19 novembre 2023

<https://www.rts.ch/info/suisse/2024/article/le-journaliste-de-la-rts-francois-ruchti-prime-pour-son-enquete-sur-les-abus-sexuels-a-saint-maurice-28483971.html>

Que la RTS ait fait disparaître de son site la photographie de M. Jaquenoud plus de deux mois après sa publication n'efface pas le dommage occasionné. Je suis étonnée que la RTS ait agi de la sorte malgré l'échec de la médiation. Je vois dans la suppression de cette photographie un procédé visant à infirmer le bien-fondé de ma plainte auprès de votre institution.

En espérant vivement que ma plainte sur la légende et l'image cliquable de M. Jaquenoud réactualisant l'émission du 19 novembre pourra être reçue, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueuses salutations.

Tatiana Taillefert